

PRIME ÉCONOMIES D'ÉNERGIE

Isolation et Protection solaire



Pour la promotion de l'isolation dans le résidentiel et le tertiaire sur le territoire de la Martinique à compter du 1er janvier 2020

	Isolation thermique des murs	Isolation thermique des combles ou toitures	Réduction des apports solaires par la toiture	Réduction des apports solaires des façades
Clients résidentiels (précaires et non précaires) Neuf / Existant	8€ / m ²	14€ / m ²	14€ / m ²	Pas de prime
Clients résidentiels en situation de grande précarité énergétique (Neuf / Existant)	8€ / m ²	16€ / m ²	16€ / m ²	16€ / m ²
Bailleurs sociaux (Neuf / Existant)	6€ / m ²	12€ / m ²	12€ / m ²	12€ / m ²
Clients tertiaires (Neuf / Existant)	6€ / m ²	12€ / m ²	12€ / m ²	12€ / m ²



La Prime économies d'énergie est soumise à conditions. Pour en bénéficier, rapprochez-vous de nos [partenaires Agir Plus d'EDF](#) dont vous trouverez la liste sur le site edf.mq